



Mairie de
L'Isle-en-Dodon – 31230

Compte rendu du Conseil Municipal de la commune de l'Isle en Dodon

28 février 2017 à 20h30 CR N°2-2017

L'an deux mille dix-sept, le 28 février à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de l'Isle en Dodon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François Caraoué, Maire.

Date de convocation : 21 février 2017	Date d'affichage :
Conseillers Municipaux : 19	Conseillers Municipaux en exercice : 19
Présents : 18	Votants : 19

Etaient présents :

- Mmes : Angot, Baurès, Bergounan, Brousse, Carsalade, Decamps, Dufaur, Gaussens, Soldeville,
- MM. : Brousse, Campguilhem, Caraoué, Caussé, Fréchou, Lasserre, Le Roux de Bretagne, Navarro, Raspaud.
- Mme Paillas, Trésorière,

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. Boislève Jacques a donné procuration à M. Lasserre Guy.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h30. Monsieur Loïc Le Roux de Bretagne est nommé secrétaire de séance (art L2121-15), l'assemblée **adopte le compte rendu de la séance précédente à l'unanimité.**

Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée pour ajouter les éléments suivants à l'ordre du jour :

- Modification des tarifs du village de vacances,
- Modification du contrat de territoire.

Les membres du Conseil donnent leur accord à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. Approbation des comptes de gestion (commune, transports et ZAC Ribéro),
2. Vote des comptes administratifs (commune, transports et ZAC Ribéro),
3. Personnel : créations de postes,
4. Urbanisme : convention servitude, classement chemins,
5. Travaux : éclairage public, dossiers subventions,
6. Convention relative aux charges de fonctionnement des écoles publiques,
7. Tarifs locations du « Flouran »,
8. Questions diverses et informations.

1. Approbation des comptes de gestion (commune, transports et ZAC Ribéro)

Délibération N°11 – Approbation des comptes de gestion (commune, transports, ZAC Ribéro)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les comptes de gestion 2016 concernant les budgets « Commune », « Transport » et « ZAC de Ribéro ».

Il constate que les écritures du Receveur Municipal sont conformes à sa comptabilité administrative.

Par conséquent, Monsieur le Maire, approuve les Comptes de Gestion cités ci-dessus.

2. Vote des comptes administratifs (commune, transports, et ZAC Ribéro)

A. COMMUNE

Fonctionnement - Vue d'ensemble

DEPENSES :

Article	Libellé
11	Charges à caractère Général
12	Charges de Personnel
14	Atténuation de produits
65	Charges de gestion courante
66	Charges financières
67	Charges exceptionnelles
68	Dotations amortissements
23	Virement section investissement
2	Déficit de fonctionnement reporté

CA 2013	CA 2014	CA 2015	BP 2016	CA 2016
503 803,42	592 080,54	556 232,25	566 935,00	491 987,78
1 116 387,47	1 163 668,17	1 187 573,58	1 207 500,00	1 139 197,45
333,00	7 215,00	6 431,00	5 000,00	659,00
499 644,82	463 197,45	383 847,43	391 360,00	387 640,62
145 029,23	156 588,56	145 656,22	133 000,00	129 898,96
1 530,00	3 783,16	18 747,72	57 000,00	25 655,92
0,00	0,00	5 980,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	233 896,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL :	2 266 727,94	2 386 532,88	2 594 691,00	2 175 039,73

RECETTES :

Article	Libellé
70	Revenus de gestion courante
72	Travaux en régie
73	Impôts et taxes
74	Dotations & participations
75	Autres produits de gestion courante
13	Atténuation de charges
76	Produits financiers
77	Produits exceptionnels
2	Excédent de fonctionnement reporté

CA 2013	CA 2014	CA 2015	BP 2016	CA 2016
353 394,21	264 802,91	294 997,06	287 868,00	261 573,85
		2 463,76	45 000,00	14 931,32
1 106 371,60	1 118 164,60	1 147 240,40	1 154 570,00	1 173 880,50
850 742,66	824 526,17	788 316,17	659 989,00	680 210,98
86 042,90	88 876,85	87 815,79	188 539,15	89 421,46
31 733,58	31 631,96	25 749,28	27 101,00	36 310,12
1 725,07	1 402,89	5,63	0,00	4,01
16 820,08	7 126,61	58 103,99	0,00	139 323,23
771 045,85	628 596,99	479 515,20	231 623,85	231 623,85
TOTAL :	3 217 875,95	2 965 128,98	2 594 691,00	2 627 279,32

Excédent de l'année 2016	220 615,74
Report excédent	231 623,85
Excédent cumulé au 31.12.2016	452 239,59

INVESTISSEMENT VUE D'ENSEMBLE

Dépenses :		CA 2013	CA 2014	CA 2015	BP 2016	CA 2016
1	Déficit antérieur reporté	444 479,25	509 043,02	129 120,90	321 654,18	321 654,18
16	Remboursement d'emprunts	196 067,16	210 934,88	186 705,15	182 000,00	180 731,39
16	Remboursement d'emprunts : prêt relais			275 000,00		
164	Restitut° caution resto "bon vivre" (bertoletti)			1 800,00		
10223	Remb. TLE (trop perçu)				9 092,00	9 092,00
192	"+/- value" cession tondeuse					16 855,92
21311	Travaux en régie			2 463,76	45 000,00	14 931,32
20+21	Dépenses équipements RAR				32 000,00	
20+21	Dépenses équipements (cf tableau)	1 797 105,87	344 150,07	55 134,91	187 714,00	118 973,84
2764	Annulation loyers Malaephix			14 488,82		
	Intégration travaux Larboust	330 552,71				
4581	Cours de ferme			1 389,95	0,00	0,00
		2 768 204,99	1 064 127,97	666 103,49	777 460,18	662 238,65

Recettes :		CA 2013	CA 2014	CA 2015	BP 2016	CA 2016
1641	Emprunt	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Prêt relais	275 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16873	Prêt sans intérêt (mur cimetière)	11 149,00				
165	Dépôt caution : Fortin	1 076,40		1 800,00		420,00
10222	FCTVA Commune	137 138,42	265 049,16	50 509,14	7 988,00	8 067,10
10223	Taxe d'aménagement	26 116,11	42 406,46	48 055,74	45 000,00	15 394,44
1068	Affectation	436 382,25	322 551,02	99 080,90	348 354,18	348 354,18
13	Subvention d'équipement RAR			128 603,58	5 300,00	22 323,00
13	Subvention d'équipement (cf tableau)	785 066,73	297 999,22		63 625,00	
1328	Subvention "marché de Noël"				7 200,00	7 200,00
1346	Chèque part. synd élect.			9 030,00	0,00	
21318	Récuparat° R.G Sté H2O				42 746,00	42 746,33
27638	Remb. Avance ZAC (vente terrain)				23 351,00	23 351,06
21571	Sortie actif tondeuse			0,00	0,00	25 255,92
281531	Amortissement diagnostic digue			5 980,00	0,00	0,00
2764	Créance sur particuliers : Loyer CUMA	6 680,35	7 001,21		0,00	0,00
	Intégration travaux Larboust	330 552,71				
4582	Cours de ferme			1 389,95	0,00	
1	Excédent antérieur reporté					
21	Virement de la sect° fonctionnement				233 896,00	
		2 259 161,97	935 007,07	344 449,31	777 460,18	493 112,03

Excédent année 2016 152 527,56

Report déficit antérieur -321 654,18

Restes à réaliser :

Déficit cumulé au 31.12.2016 -169 126,62

Dépenses : 3 525 € (échaffaudage)

Recettes : 6 334 € (subv. accessibilité)

Excédent sur RAR : 2 809 €



Report excédent sur les R.A.R 2 809,00

Déficit cumulé au 31.12.2016 après restes à réaliser	-166 317,62
---	--------------------

Report BP 2017 en fonctionnement : 452 239.59 € - 166 317.62 € = 285 921.97 €

Le compte administratif de la commune est adopté avec :

- Abstention : 5 voix
- Contre : 0 voix
- Pour : 13 voix

Observations de M Brousse sur le CA 2016 :

Excédent fonctionnement (budget communal) : 50 % de cet excédent sont procurés par la vente du terrain zone de Ribéro à la Communauté de Communes (106.000 €= - Opération contestable selon lui puisque « la collectivité avait déjà payé et équipé ce terrain, et donc repayé par la collectivité ».

Investissement : le niveau d'investissements 2016 est très faible (133.000 €), dont 31.000 € d'achat d'une tondeuse et 15.000 € de travaux en régie (le BP 2016 avait prévu 60.000 € de travaux en régie).

Par ailleurs 40.000 € de drainage ont été effectués sur les terrains de sport alors qu'il n'était prévu au BP que 30.000 € et que le Conseil Municipal n'a pas statué sur ce supplément de travaux qui concerne le terrain d'entraînement du rugby. Un complément de travaux aurait d'ailleurs été payé sur le pool routier d'après le président de la Communauté de Communes (CM du 5 janvier 2017, rappel au cours de ce même CM) – La rédaction de la facture est-elle réalisée de façon à ce que la trésorerie puisse l'accepter ?

Après ce drainage « agricole » ce terrain d'entraînement de rugby est d'ailleurs devenu impraticable en période pluvieuse.

Observations : l'absence d'investissements entraine des difficultés économiques complémentaires pour la ville. D'où une raison supplémentaire de l'accentuation de la chute de la population passée de plus de 2.100 habitants à un peu plus de 1.700 habitants (-19 %) en 2014 et alors que la courbe descend inexorablement.

Propositions pour le BP 2017 :

1. Faire des économies considérables :
 - a. en n'attribuant plus d'indemnités aux actuels élus bénéficiaires qui ne travaillent pas,
 - b. en déplaçant le siège du CCAS, comme prévu antérieurement au CM, ainsi que le siège de la régie des transports,
 - c. en diminuant de moitié la subvention de 90.000 € attribuée au CCAS pour la ramener à 45.000 € en 2017. Les activités ont été réduites dans ce service et ne concernent plus que de petits groupes de personnes. D'après la responsable du CCAS ces activités coutent d'ailleurs très peu.
2. Retrouver un niveau d'investissement convenable et nécessaire en utilisant une partie des excédents budgétaires et en sollicitant un maximum de subventions.

Réponses aux observations précédentes :

M Navarro estime en effet, que la commune « peut mieux faire ». Il s'interroge sur la pose de la citerne, quartier Le Barry. **M le Maire** répond : « on ne peut acquérir le terrain, l'hypothèque n'est toujours pas levée sur les 110 m2 de surface nécessaire à la pose de la cuve ».

Mme Dufaur demande si l'on est dans le « plan de marche ».

Mme Carsalade rappelle que la commune se trouve aujourd'hui dans l'incapacité de contracter de nouveaux emprunts. La seule solution pour dégager des financements est donc de vendre des biens de la collectivité.

Concernant les observations au sujet du CCAS, **Mme Baurès** rappelle la faible fréquentation des activités avant 2014. Elle attire l'attention de l'assemblée sur le fait que depuis 2013, la subvention municipale pour le CCAS a quasiment été diminuée de moitié. Elle insiste sur la nécessité de maintenir les aides à la population notamment la banque alimentaire.

M le Maire souligne les efforts réalisés sur l'exercice, il se félicite de la réalisation des travaux en régie et de la motivation des ouvriers.

B. REGIE DES TRANSPORTS :

REGIE DES TRANSPORTS - EXPLOITATION

DEPENSES :

Article	Libellé	BP 2015	CA 2015	BP 2016	CA 2016
6063	Fournitures d'entretien & équip.	300,00	293,40	250,00	0,00
6064	Fournitures administratives	100,00	23,00	100,00	65,35
6066	Carburants	15 880,00	11 308,15	7 000,00	2 596,56
6068	Autres matières et fournitures	1 500,00	1 206,71	1 200,00	287,28
6132	Locations immobilière	9 000,00	9 000,00		
61551	Entretiens matériel roulant	5 000,00	9 841,47	5 000,00	1 344,91
6161	Assurance	12 000,00	9 873,67	8 000,00	1 742,59
6168	Autres assurances	820,00	872,67	900,00	931,26
618	Divers (dont adhésion GTP31)	1 000,00	444,93	500,00	792,84
6225	Indemnités au comptable	300,00	0,00	300,00	0,00
6228	Divers (formation FCO)	600,00	1 180,00		
6251	Voyage et déplacements		315,90	100,00	0,00
6262	Frais de télécom	1 000,00	1 139,73	1 900,00	1 400,29
6288	Autres (part chauffage)	1 000,00	988,06	1 000,00	604,18
Total 011		48 500,00	46 487,69	26 250,00	9 765,26
6332	Fnal	12,00	7,00		
6336	Cotisation centre gestion	25,00	0,00		
6338	Autre impôt & taxe (autonomie)	8,00	5,00	0,00	0,00
6411	Salaires	2 080,00	1 188,56		
6451	Cotisation Urssaf	730,00	356,00		
6453	Cotisation retraite	95,06	47,00		
Total 012		2 950,06	1 603,56	0,00	0,00
658	Charges gestion courantes (régul cpte TVA)	2,00	0,00		
Total 65		2,00	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts des emprunts	4 200,00	4 173,53	4 000,00	3 345,86
66112	Intérêts Courus Non Echus	0,00	-492,76		-500,83
Total 66		4 200,00	3 680,77	4 000,00	2 845,03
6718	Autres charges exceptionnelles				
673	Titre annulés (sur exercices antérieurs)	650,00	621,90	2 000,00	0,00
Total 67		650,00	621,90	2 000,00	0,00
6811	Dotation aux amortissements, provisions	24 235,00	24 234,98	24 235,00	24 235,00
Total 68		24 235,00	24 234,98	24 235,00	24 235,00
OO2	Déficit reporté	9 226,77	9 226,77	0,00	0,00
23	virement à la section d'investissement	12 044,17		9 253,00	
Total dépenses		101 808,00	85 855,67	65 738,00	36 845,29

RECETTES :

Article	Libellé	BP 2015	CA 2015	BP 2016	CA 2016
7061	Transports voyageurs (sivu, TâD, trp urbains ...)	65 000,00	53 673,46	23 247,07	15 732,77
7067	Location véhicule sans chauffeur (Duclos)	0,00	5 885,09	29 856,00	30 765,09
7085	Transports : Cte communes (denrées bq alimentaire)	10 000,00	4 088,16	0,00	
7085	Transports : CCAS (denrées bq alimentaire)		6 362,14	6 612,00	3 972,00
Total 70		75 000,00	70 008,85	59 715,07	50 469,86
7473	Marché transport scolaire (Département)	10 320,00	11 161,36		
Total 74		10 320,00	11 161,36	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante (régul TVA)	0,00	0,15		
Total 75		0,00	0,15	0,00	0,00
7718	Produits exceptionnel (remb. Sinistre)	0,00	2 356,08		786,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)				3 155,67
774	Subvention exceptionnelle de la Mairie	15 000,00	15 000,00		
775	Produits des cessions	0,00	1 291,66		0,83
777	Subvention transférées au résultat	1 488,00	1 486,70	1 488,00	1 486,70
Total 77		16 488,00	20 134,44	1 488,00	5 429,20
OO2	Excédents antérieurs reportés			4 534,93	4 534,93
Total Recettes		101 808,00	101 304,80	65 738,00	60 433,99

Excédent année 2016 19 053,77
Report excédent antérieur 4 534,93
Excédent cumulé au 31.12.2016 23 588,70

REGIE DES TRANSPORTS - INVESTISSEMENTS**DEPENSES :**

Article	Libellé	BP 2015	CA 2015	BP 2016	CA 2016
1	Déficit antérieur reporté	2 791,17	2 791,17	10 914,20	10 914,20
1391	Autres subv. équipements	1 488,00	1 486,70	1 488,00	1 486,70
16	Emprunts et dettes assimilées	32 000,00	30 871,31	32 000,00	31 437,98
Total dépenses		36 279,17	35 149,18	44 402,20	43 838,88

RECETTES :

Article	Libellé	BP 2015	CA 2015	BP 2016	CA 2016
1	Excédent antérieur reporté				
1064	Affectation : réserve règlementaire			1 291,66	1 291,66
1068	Affectation : autre réserve			9 622,54	9 622,54
28182	Amortissement des immob. Véhicules	24 130,00	24 129,98	24 130,00	24 130,00
28188	Amortissement des immob. Cric	105,00	105,00	105,00	105,00
21	Virement de la section de fonctionnement	12 044,17		9 253,00	
Total recettes		36 279,17	24 234,98	44 402,20	35 149,20

Excédent année 2016 2 224,52

Report déficit antérieur -10 914,20

Déficit cumulé au 31.12.2016 -8 689,68

Le compte administratif de la Régie des Transports est adopté avec :

- Abstentions : 4 voix
- Contre : 3 voix
- Pour : 11 voix

M Brousse constate que le Président de la Régie des transports n'avait pas présenté le budget prévisionnel 2016, il est également absent pour la présentation du compte administratif.

C. ZAC RIBERO :

FONCTIONNEMENT :

Article	Libellé	CA 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016	CA 2016
6015	Terrain (achat Besson + notaire)		12 000,00	10 800,58		
678	Frais divers (régul. Cpte/TVA)				2,00	
6522	Reversement au budget principal				106 239,77	106 239,77
71355	Constatation vente de lot	0,00	12 000,00	0,00	35 351,06	35 351,06
	Total dépenses	0,00	24 000,00	10 800,58	141 592,83	141 590,83

Article	Libellé	CA 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016	CA 2016
7015	Vente des terrains (à Médous)	0,00	12 000,00		10 833,33	12 500,00
7015	Vente des terrains (à Com. des communes)				129 560,00	129 560,00
758	Produits divers gest° (régul. Cpte/TVA)			0,08		
2	Excédent reporté				1 199,50	1 199,50
71355	Constatat° des lots achevés (rachat Besson)		12 000,00	12 000,00		
	Total Recettes	0,00	24 000,00	12 000,08	141 592,83	143 259,50

Excédent de l'année 469,17

Report excédent 1 199,50

Excédent cumulé au 31.12.2 1 668,67

INVESTISSEMENT :

Article	Libellé	CA 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016	CA 2016
168748	Remboursement à la commune	0,00			23 351,06	23 351,06
1	Déficit d'investissement				12 000,00	12 000,00
3555	Constatation lots achevés (rachat Besson)		12 000,00	12 000,00		
	Total dépenses	0,00	12 000,00	12 000,00	35 351,06	35 351,06

Article	Libellé	CA 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016	CA 2016
1	Excédent reporté					
3555	Sortie du stock de lots vendus	0,00	12 000,00		35 351,06	35 351,06
	Total Recettes	0,00	12 000,00	0,00	35 351,06	35 351,06

Excédent de l'année 12 000,00

Report déficit -12 000,00

Excédent cumulé au 31.12.2 0,00

Le compte administratif de la ZAC Ribéro est adopté à l'unanimité.

3. Personnel :

Délibération N°13 – Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet dans le cadre de la promotion interne

Exposé :

Monsieur le Maire expose qu'un agent est inscrit sur liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne et à l'avis de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C du 14 décembre 2015.

Au vu des missions et responsabilités (création et gestion d'un magasin technique) qui incombent à cet agent, il est proposé, en accord avec la Commission du Personnel du 14 février 2017, que la commune de L'Isle-en-Dodon crée le poste correspondant.

Décision :

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la Loi N° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu l'avis favorable de la commission du personnel du 14 février 2017

Entendu l'exposé de Monsieur CARAOUE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

Article 1 : de créer 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} juin 2017,

Article 2 : de supprimer, à la même date, le poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe,

Article 3 : de prévoir la dépense correspondante au budget.

Délibération N°14 - Modification durée hebdomadaire de travail d'un Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe de 28h à 32h

Compte tenu des nécessités du service et à la demande de l'agent, Monsieur le Maire propose, en accord avec la Commission du Personnel du 14 février 2017, de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un agent actuellement au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal 2^{ème} classe à 28 heures et de la passer à 32 heures à compter du 1^{er} juin 2017.

Cette modification étant assimilée à une suppression d'emploi, vu qu'elle modifie au-delà de 10% la durée initiale de l'emploi, le comité technique sera saisi pour avis.

Les membres de l'assemblée **acceptent la proposition à l'unanimité** et confient à Monsieur le Maire ou à son délégué le soin de procéder aux les formalités administratives nécessaires et lui donne délégation pour signer les documents correspondants.

Délibération N°15 - Modification durée hebdomadaire de travail d'un Chauffeur en CDI de 30h à 35h

Compte tenu des nécessités du service et à la demande de l'agent, Monsieur le Maire propose, en accord avec la Commission du Personnel du 14 février 2017, de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un agent actuellement au poste de Chauffeur en Contrat à Durée Indéterminée à 30 heures et de la passer à 35 heures à compter du 1^{er} juin 2017.

Cette modification étant assimilée à une suppression d'emploi, vu qu'elle modifie au-delà de 10% la durée initiale de l'emploi, le comité technique sera saisi pour avis.

Les membres de l'assemblée **acceptent la proposition à l'unanimité** et confient à Monsieur le Maire ou à son délégué le soin de procéder aux formalités administratives nécessaires et lui donne délégation pour signer les documents correspondants.

Délibération N°16 - Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet dans le cadre de la réussite à concours

Exposé :

Monsieur le Maire expose qu'un agent a réussi le concours d'accès au grade d'Agent de Maîtrise durant l'année 2015. Au vu des missions et responsabilités (encadrement des travaux en régie) qui lui sont confiées, il est proposé, en accord avec la Commission du Personnel du 14 février 2017, d'ouvrir le poste correspondant.

Décision :

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la Loi N° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le Décret 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
Vu l'avis favorable de la commission du personnel du 14 février 2017,
Entendu l'exposé de Monsieur CARAOUE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

Article 1 : de créer 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} juin 2017,

Article 2 : de supprimer, à la même date, le poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe,

Article 3 : de prévoir la dépense correspondante au budget.

4. Urbanisme :

Délibération N°17 – Convention servitude

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la construction de la nouvelle station d'épuration, une canalisation assainissement traverse la parcelle AC n°153 appartenant à la commune. Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la servitude de passage, au profit du Syndicat des Eaux de la Barousse Comminges Save, et de donner délégation à M. le Maire pour signer la convention de servitude.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Vu la demande de convention de servitude de passage formulée par le SEBCS,
- **Approuve la signature de la convention** de servitude sur la parcelle AC n°153, propriété de la commune,
- **Accepte de consentir à cette servitude à titre gratuit au profit du SEBCS** qui restera responsable de cet ouvrage en matière de surveillance, entretien, réparation, remplacement et rénovation,
- Donne délégation au maire, à l'effet de signer la convention de servitude ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N°18 – Classement chemins

Monsieur le Maire signale que plusieurs voies urbaines communales ouvertes au public font encore partie du domaine privé de la commune. Il conviendrait de prendre toutes les dispositions pour constater de manière officielle l'appartenance de ces biens dans le domaine public.

Cette opération de classement n'ayant pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par les voies, est dispensée d'enquête publique en vertu de l'article L.141-3 du code de la voirie routière.

M. le Maire propose de :

- **procéder au classement dans la voirie communale des 5 voies urbaines suivantes :**

- 1- La parcelle cadastrée AM 142 (352 m²) au niveau de la rue des jardins
- 2- Les parcelles cadastrées AY 465-463-461-274 (244 m²) au niveau de l'av. du 19 mars 1962
- 3- Les parcelles cadastrées AN 363-370-358-328-329-330-331-332 (4891 m²) à l'intérieur du lotissement du Moulin
- 4- Le parking du cimetière AO 789 (1106 m²)
- 5- Le parking et accès village de vacances Le Plech AR 197 (2400 m²)

- **donner un nom aux 2 voies communales suivantes :**

- 1- La voie cadastrée AM 142 au niveau de la rue des jardins
- 2- - La voie cadastrée AY 465-463-461-274 au niveau de l'av. du 19 mars 1962

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte de classer les voies urbaines citées ci-dessus dans la voirie communale,
- de nommer 2 voies comme suit :

- La voie cadastrée AM 142 au niveau de la rue des jardins s'appellera : **Impasse des Jardins**
- La voie cadastrée AY 465-463-461-274 au niveau de l'av. du 19 mars 1962 s'appellera : **Impasse du 19 mars 1962**
- Donne délégation au maire, à l'effet de signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5. Travaux

Délibération N°19 – éclairage public

Monsieur le Maire informe que suite à la demande de la commune du 6 octobre 2015 concernant la rénovation des commandes d'éclairage public vétuste P12 « Lotissement communal » et P24 « La Gare », le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante (9BS261) :

- Rénovation du coffret de commande d'éclairage public vétuste P12 « Lotissement communal » avec la fourniture et la pose d'une horloge astronomique radiopilotée ;
- Rénovation du coffret d'éclairage public vétuste P24 « La Gare » avec la fourniture et la pose d'une horloge astronomique radiopilotée.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

– TVA (récupérée par le SDEHG)	832 €
– Part SDEHG	3842 €
– Part restant à la charge de la commune (estimation)	608 €
– Soit un total de	5282 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Où l'exposé du Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal **approuve à l'unanimité le projet présenté, décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt** et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Délibération N°20 – Dossiers demande de subventions

Comme évoqué en séance du 6 décembre 2016, pour des raisons de sécurité et à la demande des directrices des écoles de la commune, Monsieur le Maire propose de mettre en place un système vidéo permettant d'identifier les personnes se présentant au portail des écoles. Un devis a donc été établi auprès de trois sociétés :

Pyrénées Bâtiment Service (PBS)	5300,00 € HT
Ascenseur Automatismes de Gascogne	4973,62 € HT
Cavaco	3250,00 € HT

La troisième proposition, la moins disante, est retenue à l'unanimité.

Une demande de subvention sera faite dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) dédié à la sécurisation des établissements scolaires.

Le Conseil départemental et la réserve parlementaire seront également sollicités dans le cadre d'un dossier de demande de subvention pour divers équipements destinés aux écoles à savoir :

Tableau numérique pour l'école élémentaire	2000,00 € HT
Jeux	1600,00 € HT
Tablettes pour l'école maternelle	7284,00 € HT

Après avoir délibéré, **le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité** et confie à Monsieur le Maire le soin de procéder aux formalités administratives nécessaires.

6. Convention relative aux charges de fonctionnement des écoles publiques:

Délibération N°21 – Convention relative aux charges de fonctionnement des écoles publiques (ULIS)

Le Maire soumet au conseil municipal un projet de convention avec la commune de Boulogne sur Gesse relatif à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques au titre de l'année scolaire 2016-2017.

La participation aux frais de fonctionnement des élèves fréquentant l'ULIS (Unité Localisées pour l'Inclusion Scolaire) de l'école de Boulogne sur Gesse a été fixée par le conseil municipal de la commune de Boulogne sur Gesse à 850 € par élève.

Après avoir délibéré, **le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention précitée.**

7. Tarifs locations

Délibération N°22 – Tarifs locations « Flouran »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Mairie loue des pavillons de l'ancien village de vacances Le Flouran Avenue des Martiagues à L'Isle-en-Dodon (N° 1, 2, 3, 4 et accueil).

Le prix de la location n'a pas été modifié depuis 2006. Il propose donc d'augmenter le prix de la location de 2% (arrondi à l'euro près) soit porté à 316 € par mois, charges comprises (286 € de loyer et 30 € de charges).

Un relevé du compteur électrique sera effectué à l'entrée et en fin de bail. Si la consommation est supérieure aux 30 € de charges mensuelles, cela sera refacturé aux locataires.

Les locataires potentiels devront contracter une assurance et présenter une attestation avant de s'installer dans le pavillon.

Si les locataires bénéficient de la CAF, la Mairie demandera que cette allocation lui soit directement versée.

Si les locataires ne sont pas à jour de leur loyer dans un délai de deux mois, il sera mis fin au bail.

Après avoir délibéré, **le Conseil Municipal accepte ces propositions à l'unanimité** et confie à Monsieur le Maire le soin de procéder aux formalités administratives nécessaires. Il lui donne délégation pour signer les contrats de bail.

Délibération N°23 – Modification des tarifs du village de vacances pour la période du 8 au 29 juillet 2017 pour l'OML Gennevilliers.

Monsieur le Maire informe que pour des raisons d'organisation et afin d'étendre nos possibilités d'accueil au village de vacances, les semaines louées par l'OML pourront être réduites à 6 nuits au lieu de 7 actuellement pour la période du 8 au 29 juillet 2017.

Les tarifs seront donc modifiés de la façon suivante :

6 nuits entre le 8 juillet 16h au 15 juillet 10h:	264 € au lieu de 308 €
6 nuits entre le 15 juillet 16h au 29 juillet 10 h :	320 € au lieu de 374 €

Les locations pour la période se feront en concertation entre le service de réservation de la mairie et celui de l'OML, au coup par coup.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée acceptent la proposition à l'unanimité et confient à Monsieur le Maire ou à son délégué le soin de procéder aux formalités administratives nécessaires et lui donnent délégation pour signer les documents correspondants.

8. Modification du Contrat de territoire

Délibération N°12 – Modification du contrat de territoire

Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat de territoire a été signé entre la Communauté de Communes et le Conseil Départemental afin de lister les travaux prévus par chaque collectivité de notre ex-canton sur la période 2015-2020.

Pour l'année 2017, étaient programmés des travaux de rénovation de la salle de spectacle, de cinéma et au terrain de rugby.

Monsieur le Maire propose de :

- reporter les travaux de rénovation de la salle de spectacle et du cinéma,
- réaffecter l'enveloppe des travaux prévus au terrain de rugby à la réhabilitation des tribunes du stade.

Un premier devis estimatif a été demandé, le montant des travaux s'élève à 166 300 € HT. Une modification du dossier de demande d'aide sera déposée en ce sens au Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée acceptent la proposition à l'unanimité et confient à Monsieur le Maire ou à son délégué le soin de procéder aux formalités administratives nécessaires et lui donnent délégation pour signer les documents correspondants.

9. Questions diverses et informations

Infiltrations toiture école maternelle :

M Campguilhem fait un point sur le dossier concernant les infiltrations d'eau à l'école maternelle. L'Entreprise ayant fait les travaux n'avait pas souscrit de contrat d'assurance décennale couvrant ces malfaçons. De plus, il serait nécessaire de réaliser une étude permettant de trouver l'origine de l'infiltration pour un montant d'environ 800 à 1000 €. Cette étude sera à la charge de la mairie.

- **Collège :**
M le Maire informe avoir rencontré les représentants du Conseil Départemental en charge du dossier du futur collège. Les travaux commenceront au mois de juin 2017. Il est envisagé d'implanter un rond-point sur la D17. Pour cela il nécessaire d'acquérir deux parcelles de terrains appartenant à des particuliers.
 - **Incidents Conseil des Jeunes :**
M le Maire informe l'assemblée des incidents qui se sont déroulés à l'occasion d'un Conseil des Jeunes au sein des locaux de l'association PAMDRH. En effet, la gendarmerie a dû intervenir dans le cadre d'une bagarre, des produits stupéfiants ont été découverts sur place. Ces incidents confortent l'assemblée dans sa décision de ne pas renouveler le bail de l'association PAMDRH.
- M Leroux de Bretagne** a rencontré Mme Duarte au sujet de l'association en question qui est toujours en recherche de local. La maison des solidarités était une solution envisagée mais les locaux ne sont pas adaptés aux activités de l'association.
- **M Navarro** attire l'attention de l'assemblée sur l'accessibilité des personnes handicapées. Selon lui, la rampe d'accès à la salle des fêtes n'est pas adaptée à une personne en fauteuil. **M le Maire** informe que les travaux ont été supervisés par l'architecte en charge du dossier.
M Navarro explique que l'accès au Crédit Agricole pose également problème et qu'une flaqué, sur la place handicapée devant la pharmacie, empêche son utilisation par temps de pluie. **M Leroux de Bretagne** précise qu'une étude a été menée concernant la dite flaqué et qu'il est nécessaire de refaire l'intégralité de la place pour pallier le problème.
 - **Mme Soldeville** ajoute que c'est l'ensemble des trottoirs de la ville qu'il faudrait rendre accessible aux personnes à mobilité réduite.
Elle demande si le projet de donner un nom à l'école a progressé. Monsieur le Maire rappelle qu'un seul nom avait été proposé par les instituteurs. Il faut faire d'autres propositions.
 - **Rappel des chiffres de la population municipale (source INSEE)**

Année	2014	2013	2012	2011	2010	2009
Population municipale	1769	1861	1961	1971	1984	2034

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.